

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 29 mars 2024.

Date de publication : 12 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL et Virginie THIVENT.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Bernard COTTIN, M. Benoît MEILHAC, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Robert LUQUET.

Absent(s) : M. Fabrice THERVILLE.

Secrétaire de séance : M. Jean-André GUILLERMIN.

Objet : 2024/0504/023 – Affectation du résultat 2023.

M. Robert LUQUET, constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 352 288.04 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	+ 198 643.17 €
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 153 644.87 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 1 352 288.04 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 1 041 112.24 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	+ 266 593.00 €
Besoin de financement F	=D+E - 774 519.24 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 352 288.04 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	774 519.24 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	577 768.80 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

+ 577 768.80 € reportés en fonctionnement au R 002 (*recettes de fonctionnement*).
- 1 041 112.24 € reportés en investissement au D 001 (*dépenses d'investissement*), *malgré des restes à réaliser positifs, + 266 593€ (273 800.00 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement et 540 393.00€ de restes à réaliser en recettes d'investissement) soit*
+ 774 519.24 € reportés en investissement au R 1068 (*recettes d'investissement*) afin de couvrir le déficit d'investissement.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 10 avril 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

